

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 9 juin 2015 à 18h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Florent Ricard, Paul André Ricard et formant quorum sous la présidence du maire.

Présence en cours de séance :

Rémi Robidoux (18h18)  
Howard Welburn (18h26)

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Est absente : la conseillère Marielle Duhème.

---

**Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

Le quorum est constaté.

**15-06-09-3850 Il est proposé par monsieur Denis St-St-Cyr  
Appuyé par monsieur Paul André Ricard  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du lundi 9 juin 2015 à 18 h 10.

Adopté

**ORDRE DU JOUR**

**Séance extraordinaire du lundi 9 juin 2015, à 18h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.**

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Approbation - Programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- D) Autorisation – Demande d'aide financière dans le cadre du Volet 5 - Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM), sous-volet 5.1 – Projets d'infrastructure à vocation municipale et communautaire;
- E) Autorisation – Mandat à Louis Roy, ingénieur en bâtiment pour l'inspection et la préparation d'un rapport sur l'état de l'infrastructure actuelle du garage municipal;
- F) Autorisation – Signature de l'entente intermunicipale en matière de protection contre les incendies;
- G) Autorisation - Fin du service de transport collectif municipal;
- H) Autorisation - Embauche de Patricia Breton-O'Connor au poste de préposée à la SAAQ suite au départ de madame Margaret Lalonde;
- I) Autorisation - Embauche d'Allison Lefebvre pour les cours d'AquaFun pour la saison 2015;

J) Période de questions;

**Adoption de l'ordre du jour**

**15-06-09-3851**

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité:**

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 9 juin 2015 à 18h00 tel que présenté.

Adopté

**Approbation - Programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018**

**Considérant que** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**Considérant que** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale de **981 745 \$** qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**15-06-09-3852**

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Paul André Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**Que** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**Que** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**Que** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à **28 \$** par habitant par année, soit un total de **140 \$** par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**Que** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui

sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté

❖ *Le conseiller Rémi Robiboux arrive à la séance à 18h18.*

**Autorisation – Demande d’aide financière dans le cadre du Volet 5 - Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM), sous-volet 5.1 – Projets d’infrastructure à vocation municipale et communautaire**

**Considérant que** le garage municipal est affecté d’une désuétude physique importante, en raison de son état de détérioration avancé;

**Considérant** l’urgence de la situation et ses conséquences sur la santé et la sécurité des usagers et des employés municipaux;

**Considérant que** la construction d’un nouveau garage municipal permettra le maintien adéquat des services de voirie de la municipalité, et ce, dans le meilleur intérêt de la communauté;

**Considérant** la situation financière de la Ville de Huntingdon, le coût d’un tel projet aurait un impact trop important sur la charge fiscale déjà très élevée des citoyens sans l’aide financière du MAMOT;

**Considérant que** le MAMOT s’est engagé à offrir un soutien plus important aux territoires en difficulté en leur donnant des moyens pour répondre aux exigences requises afin qu’elles puissent améliorer et développer leurs services collectifs de base;

**Considérant que** le sous-volet 5.1 du Programme «Réfection et construction des infrastructures municipales - (RECIM)» offre aux municipalités la possibilité de réaliser des projets de construction, de mise aux normes ou de réfection d’infrastructures municipales telles qu’un garage municipal.

15-06-09-3853

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l’unanimité :**

**Que** le Conseil autorise la trésorière à déposer une demande d’aide financière au MAMOT pour le sous-volet 5.1 du RECIM dans le cadre du Programme d’infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) et à signer tout document à cet effet;

**Que** la Ville de Huntingdon s’engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d’exploitation continus du projet.

Adopté

**Autorisation – Mandat à Louis Roy, ingénieur en bâtiment pour l’inspection et la préparation d’un rapport sur l’état de l’infrastructure actuelle du garage municipal**

**Considérant que** le garage municipal est affecté d’une désuétude physique importante, en raison de son état de détérioration avancé;

**Considérant que** la Ville désire assurer la sécurité et la santé des employés ainsi qu’à pallier à la désuétude;

**Considérant que** le Conseil désire obtenir un rapport complet sur l'état du bâtiment et sur l'étendue de la problématique et qu'à cet effet, il est opportun de mandater un expert neutre et compétent en la matière.

15-06-09-3854

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le Conseil mandate monsieur Louis Roy, ingénieur en bâtiment pour l'inspection et la préparation d'un rapport sur l'état de l'infrastructure actuelle du garage municipal.

Adopté

❖ *Le conseiller Howard Welburn arrive à la séance à 18h26.*

**Autorisation - Signature de l'entente intermunicipale en matière de protection contre les incendies**

**Considérant qu'**en cas d'incendie sur son territoire, excédant sa capacité ou celle de ses ressources, la Ville de Huntingdon désire s'assurer l'assistance des services de sécurité incendie des municipalités faisant parties de l'Association d'Entraide Mutuelle de Feu du Québec Sud-Ouest;

**Considérant qu'**en vertu de l'article 468 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), toute municipalité peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

**Considérant que** le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Action 52- prévoit qu'une entente intermunicipale d'entraide en matière de sécurité incendie sera adoptée et signée entre les municipalités locales du territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent pour uniformiser et faciliter le déploiement de ressources lors de situations demandant de faire appel à l'entraide ou aux réponses multi-casernes lorsque requis.

15-06-09-3855

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le Maire monsieur André Brunette et la directrice générale madame Johanne Hébert sont autorisés à signer une entente inter municipale en matière de protection contre les incendie au nom et pour le compte de la municipalité la Ville de Huntingdon avec l'ensemble des municipalités faisant partie de l'Association d'Entraide Mutuelle de Feu du Québec Sud-Ouest.

La présente entente aura une durée de cinq (5) ans.

Adopté

**Fin du service de transport collectif municipal**

**Considérant que** depuis janvier 2015, la Ville de Huntingdon, en partenariat avec la municipalité de Godmanchester, a mis sur pied un service de transport collectif municipal visant à offrir 4 navettes

journalières durant la semaine entre Ormstown et nos municipalités respectives;

**Considérant** le faible taux d'utilisation de ce transport collectif, soit :

<u>Mois</u>	<u>Navettes Mensuelles</u>	<u>Navettes utilisées</u>	<u>Coûts Huntingdon</u>
Janvier	84	-	1 164.10 \$
Février	80	-	1 108.67 \$
Mars	88	10	1 150.53 \$
Avril	80	3	1 090.67 \$
Mai	80	-	1 096.67 \$
			<u>5 610.64 \$</u>

**Considérant que** le projet pilote a démontré que les besoins de la population en transport collectif sont excessivement minimales.

**15-06-09-3856**

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil met fin au service de transport collectif municipal à compter du 30 juin 2015.

Adopté

**Embauche de madame Patricia Breton –O'Connor à titre de préposée aux permis et à l'immatriculation de la SAAQ**

**Considérant que** la Ville est mandataire du point de service de la Société de l'assurance automobile du Québec sur son territoire ;

**Considérant que** madame Margaret Lalonde quittera ses fonctions pour la retraite à compter du 31 juillet 2015 et que la Ville doit embaucher une nouvelle personne pour occuper le poste de préposée aux permis et à l'immatriculation de la SAAQ;

**Considérant que** l'employée devra suivre une formation d'un minimum de 3 semaines dans un bureau de service de la SAAQ à l'extérieur de la région.

**15-06-09-3857**

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise l'embauche de madame Patricia Breton-O'Connor, à titre de préposée aux permis et à l'immatriculation de la SAAQ pour le point de service à Huntingdon.

Adopté

**Embauche d'Allison Lefebvre pour les cours d'AquaFun pour la saison 2015**

**Considérant que** la Ville désire offrir des cours d'AquaFun en soirée à la piscine municipale durant la saison estivale 2015;

**Considérant que** la Ville doit procéder à l'embauche d'un moniteur pour les cours d'AquaFun;

**Considérant que** madame Allison Lefebvre est intéressée à offrir ces cours deux (2) soirs par semaine.

**15-06-09-3858**

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil autorise l'embauche d'Allison Lefebvre pour les cours d'AquaFun donnés à la piscine municipale durant la saison estivale 2015 :

**Que** la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02 701 40 141.

**Que** l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec l'emploi.

Adopté

#### **Période de questions**

Aucune question.

#### **Levée de la séance**

**15-06-09-3859**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Howard Welburn  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la séance soit levée à 18h44.

Adopté

---

André Brunette, maire

---

Denyse Jeanneau, greffière